



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.08.2000 Bulletin 2000/32

(51) Int Cl.7: **A47K 3/00, A47K 3/024**

(21) Numéro de dépôt: **00460011.0**

(22) Date de dépôt: **31.01.2000**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **Petit, Alain**
35300 Fougères (FR)

(72) Inventeur: **Petit, Alain**
35300 Fougères (FR)

(30) Priorité: **08.02.1999 FR 9901587**

(54) **Dispositif de toilette pour bébé qui vient de naître**

(57) Cette invention concerne un dispositif permettant de faire la toilette du bébé qui vient de naître. Le dispositif comprend une cuve (1) sans évacuation et une enveloppe jetable (2) avec un retour (3), un système d'aspiration de l'eau un chariot à roues ou à roulettes.

Le dispositif est destiné aux maternités et aux établissements spécialisés, il est conçu pour apporter un maximum d'hygiène, une facilité d'emploi, un confort d'utilisation pour le personnel, un gain de temps et d'ar-

gent. Le dispositif est d'une hygiène parfaite et incomparable, avec aucun risque d'allergies dues à l'emploi de bactéricides, un confort exceptionnel, et facile d'utilisation pour le personnel, pas de nettoyage, pas de désinfection, pas de risques de contamination « sida », un gain de temps très important, une disponibilité de la baignoire, car elle est rapidement prête à l'emploi pour des toilettes à se suivre, le déplacement de la baignoire est sans entraves, ni contraintes, la toilette peut être faite juste à côté de la maman et vue par la maman.

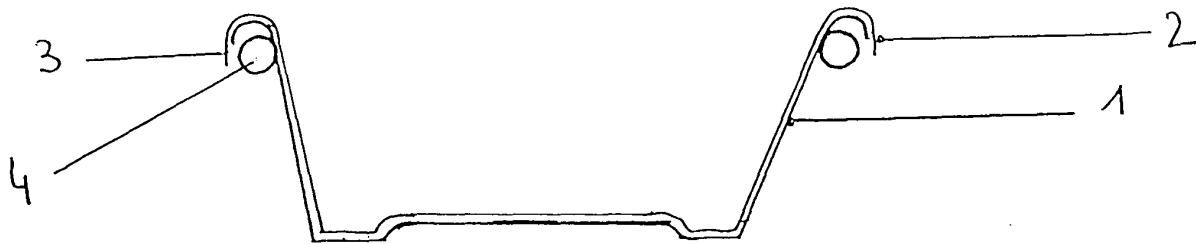


Fig 1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour faire la toilette du bébé qui vient de naître, avec pour innovation une enveloppe jetable contenant l'eau qui épouse la coque .

[0002] Il faut une première coque en matière plastique transparente sans évacuation pouvant contenir 30 à 35 litres d'eau et un nourrisson . Les dimensions de la coque : longueur environ 60 cm largeur environ 30 à 32 cm hauteur environ 26 cm. Le retour de la coque 2 à 3 cm . Le fond de la coque aura une forme spécifique qui permettra de maintenir l'enveloppe bien en place .

[0003] Il faut une enveloppe capable d'épouser parfaitement la première coque.

[0004] Celle- ci doit être en matière transparente et souple, car cette enveloppe sera un consommable, donc jetable après chaque toilette, et susceptible d'être plié facilement afin de la jeter . Cette enveloppe aura un retour supérieur de 2 à 3 cm par rapport à la première coque, et résistera à la température de l'eau qui devra être de 37 degrés .

[0005] Une pompe permettant d'aspirer les 30 à 35 litres d'eau contenus dans la deuxième coque (pompe inox ou céramique) pompe comprenant 1 tuyau souple et un câble d'alimentation électrique 220 volts avec terre . Cette pompe est complètement indépendante de l'ensemble des coques et du chariot .

[0006] Un chariot support sur roues ou sur roulettes libres de tous déplacements sur lequel est Fixé un mitigeur thermostatique amovible , mitigeur qui sera alimenté par un tuyau d'eau chaude et un tuyau eau froide à système de connections en clic- clac, avec arrêt automatique de l'eau à la déconnection. La baignoire remplie, il suffit de retirer les deux tuyaux. La baignoire est alors totalement libre de tous déplacements .

[0007] Le mitigeur thermostatique avec protection antibûlure. Le mitigeur est fixé sur le chariot porte baignoire avec deux positions : a) position de remplissage, b) position escamotée, le mitigeur est sous le chariot . c) ou sur mur ou du plafond Ce dispositif est destiné aux maternités et aux Ets spécialisés, il est conçu pour apporter un maximum d'hygiène, une facilité d'emploi, un confort d'utilisation pour le personnel, un gain de temps. Le dispositif est d'une hygiène parfaite et incomparable, avec aucun risque d'allergies dues à l'emploi de bactéricides, un confort exceptionnel, et facile d'utilisation pour le personnel, pas de nettoyage, pas de désinfection, pas de risque de contamination « sida », un gain de temps très important, une disponibilité de la baignoire car elle est rapidement prête à l'emploi pour des toilettes à se suivre, le déplacement de la baignoire sans aucunes entraves ni contraintes, la toilette du nourrisson peut être faite juste à côté de la maman, et vue par la maman.

[0008] Les dessins annexés illustrent l'invention .

[0009] La fig : 1 représente la coupe de l'innovation de l'invention, dans sa longueur.

[0010] La fig : 2 représente la coupe dans sa largeur.

[0011] La fig : 3 représente la ceinture haute du chariot.

[0012] La fig : 4 représente l'ensemble du chariot avec le porte mitigeur .

[0013] La fig : 5 représente le pistolet aspirateur, le tuyau souple, la pompe aspirante, le tuyau d'évacuation, le câble d'alimentation 220 volts de la pompe.

[0014] En référence à ces dessins le dispositif comprend : Une cuve (1) sans évacuation et une enveloppe (2) avec un retour (3), la vue de profil de la ceinture haute (4) du chariot (7). la forme spécifique du fond de la cuve (8). A titre d'exemple non limitatif la cuve en matière plastique a une dimension de L :0.60, 1 :0.30 à 0.32 cm, h :0.26 . La hauteur de la forme spécifique (8) sera de 1 et 2 cm, la longueur de 0.30 à 0.35 cm, et la largeur de 12 à 18 cm.

[0015] L'enveloppe en matière souple (2) aura quelques mm en moins, pour venir épouser parfaitement la coque rigide ou semi-rigide (1). L'enveloppe souple (2) aura un retour (3) plus long de 2 à 3 cm que le retour de la coque rigide. Fig(1) Le dispositif fig(2) comprend la vue en largeur de la cuve rigide (1) et de l'enveloppe souple (2), la vue de profil de la ceinture (4) haute du chariot, la forme spécifique du fond de la cuve qui est formée d'une partie centrale surélevée (8) A titre d'exemple non limitatif la dimension de la cuve rigide en haut est de 0.30 à 0.32 cm et la partie basse de la cuve de forme évasée est d'environ 0.28 cm. Le dispositif fig (3) comprend la vue de dessus de la ceinture haute du chariot d'une dimension qui correspond à la hauteur déterminée par le biais liée à l'évasement de la cuve. Le dispositif fig(4) illustre la vue générale du chariot, avec ses quatre roues ou roulettes, la fixation et la position du mitigeur thermostatique (5).

[0016] Le dispositif fig(5) illustre le pistolet (6) qui aspire le contenu de l'enveloppe souple Le robinet est équipé d'un raccord clic- clac qui permet de désolidariser le pistolet du tuyau d'évacuation qui va à la pompe . La pompe et son câble d'alimentation au secteur (220 volts) et le tuyau qui conduit l'eau au réseau d'évacuation de l'établissement .

Revendications

1. Dispositif de toilette pour bébé qui vient de naître, caractérisé en ce qu'il comporte une cuve (1) à coque rigide ou semi-rigide sans évacuation recouverte d'une enveloppe jetable (2) épousant la coque et d'un système d'aspiration de l'eau (6)
2. Dispositif de toilette selon la revendication (1) caractérisé en ce que la cuve (1) est en matière plastique transparente.
3. Dispositif de toilette selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que l'enveloppe (2) est souple

sans évacuation et jetable, et comporte un retour supérieur (3) en débord de 2 à 3 cm par rapport au bord supérieur de la cuve.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la cuve (1) est évasée et comporte un fond ayant une partie centrale surélevée (8) . 5
5. Dispositif de toilette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la cuve repose sur un chariot (7) à roues ou à roulettes libre de tous mouvements, de tous déplacements. 10
6. Dispositif de toilette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la partie supérieure (4) du chariot comporte une fixation (5) pour le positionnement du mitigeur thermostatique. 15
7. Dispositif de toilette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le dispositif d'aspiration de l'eau de l'enveloppe comporte un pistolet d'aspiration de l'eau (6), pistolet équipé d'un raccord clic-clac, d'un tuyau souple, de la pompe aspirante (6), du tuyau qui va au réseau d'évacuation (6) et d'un câble d'alimentation électrique (6) de 220 volts avec terre. 20 25

30

35

40

45

50

55

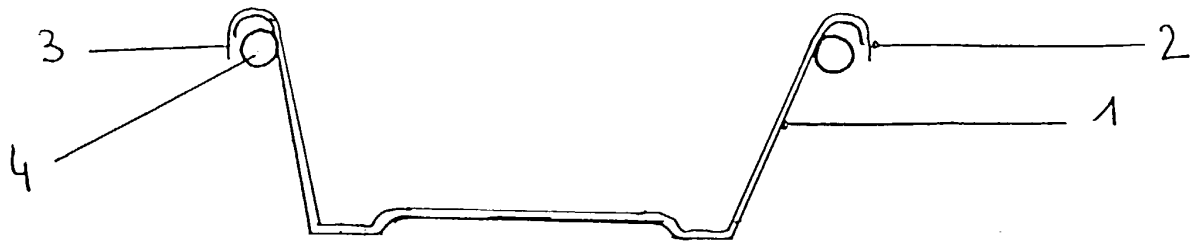
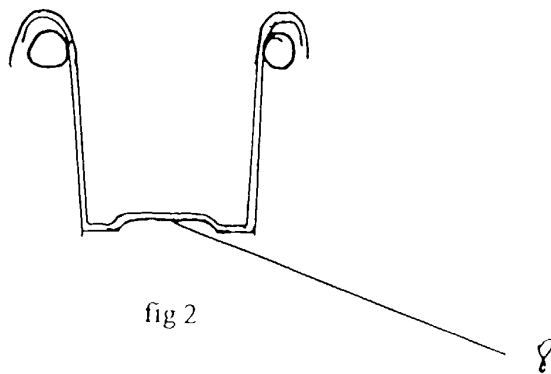


Fig 1



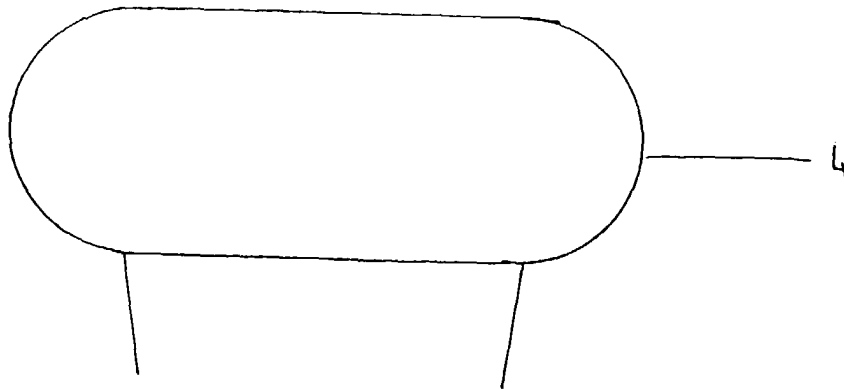


fig 3

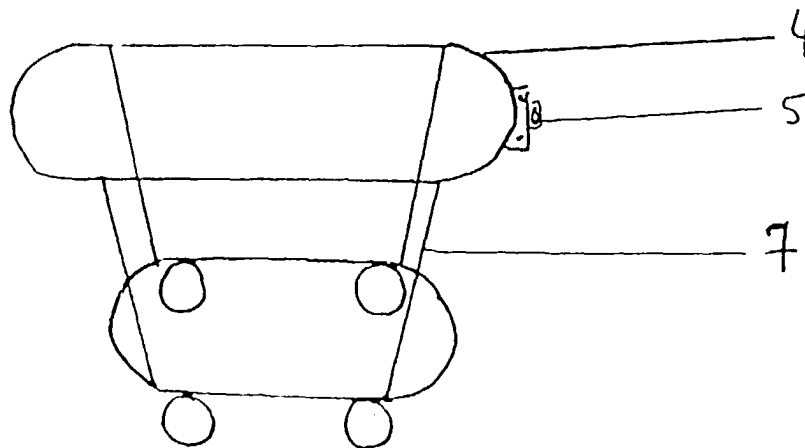


fig 4

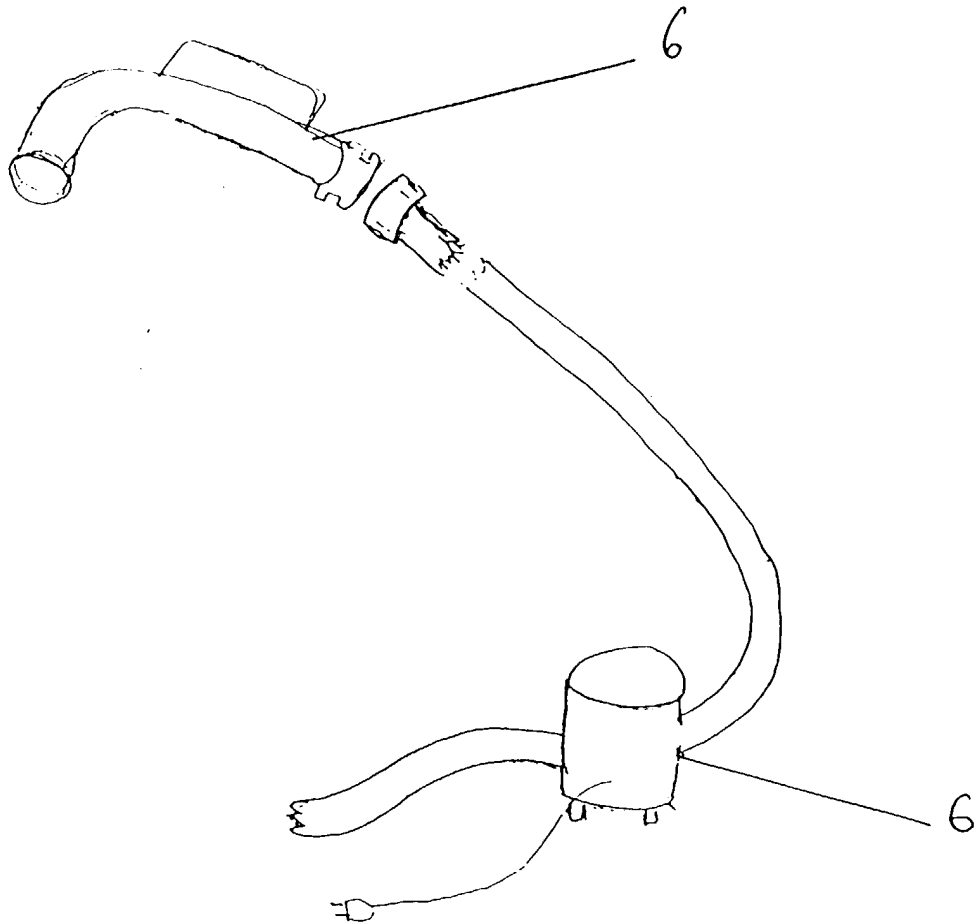


fig 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 46 0011

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	FR 2 170 309 A (LYDEROSE) 14 septembre 1973 (1973-09-14) * page 1, ligne 28 - page 2, ligne 7 * * page 3, ligne 24 - page 4, ligne 6; figures 3,4 *	1,5	A47K3/00 A47K3/024
Y	EP 0 580 170 A (STAYL MEDIZINTECHNIK GMBH) 26 janvier 1994 (1994-01-26) * colonne 3, ligne 18 - ligne 32; figure *	1,5	
A	---	7	
A	DATABASE WPI Section PQ, Week 9423, 27 juillet 1994 (1994-07-27) Derwent Publications Ltd., London, GB; Class P33, AN 94-190000 XP002119079 & SU 1 804 321 A (ASTAKHOV E. G.), 23 mars 1993 (1993-03-23) * abrégé *	1,3	
A	US 5 465 436 A (BLEICHER JOEL N) 14 novembre 1995 (1995-11-14) * abrégé; figures 1-4 *	1,3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A47K A61G
A	US 5 181 284 A (RAPHAEL JACQUES E ET AL) 26 janvier 1993 (1993-01-26) * colonne 3, ligne 2 - ligne 11; figure 1 *	6	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20 avril 2000	Examineur Kriekoukis, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 46 0011

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-04-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2170309 A	14-09-1973	AUCUN	
EP 0580170 A	26-01-1994	DE 4224446 A AT 189380 T DE 59309943 D	27-01-1994 15-02-2000 09-03-2000
SU 1804321 A	23-03-1993	AUCUN	
US 5465436 A	14-11-1995	AUCUN	
US 5181284 A	26-01-1993	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82